



Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges
Association loi 1901 – RNA : W881003319 - affilié à la FFE - SIRET : 48809414500023
Siège social : 6 av. Salvador Allende - 88000 Epinal
cdechecs88@gmail.com - www.cdje88.fr

Championnat des Vosges 2024/2025

Règlement intérieur

Article 1 : Le tournoi

Le Championnat des Vosges 2024/2025 est organisé par le Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges.

Il est exclusivement réservé aux joueuses et joueurs des clubs vosgiens qui ont un Elo FIDE inférieur à 1800 avant la première ronde. Les clubs pourront, s'ils le souhaitent, inscrire des joueurs qui résident dans les Vosges mais qui sont licenciés dans un club d'un autre département pour la saison en cours.

Le tournoi est homologué FIDE.

Article 2 : Date et horaires

Date	Activité	Heure
Samedi 17 mai 2025	Pointage	09h15-09h45
	Ronde 1	10h00
	Ronde 2	13h30
	Ronde 3	16h00
Dimanche 18 mai 2025	Ronde 4	09h30
	Ronde 5	13h00
	Ronde 6	15h30
	Remise des Prix	18h00

Le club organisateur de la rencontre pourra proposer une petite restauration sur place, sans qu'il y ait d'obligation dans ce domaine. Si une telle proposition est faite elle sera communiquée par le club organisateur aux clubs participants 8 jours avant la rencontre avec la procédure de réservation à appliquer.

Clôture du tournoi : Après la remise des prix dimanche 18 mai 2025 vers 18h.



Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges

Association loi 1901 – RNA : W881003319 - affilié à la FFE - SIRET : 48809414500023

Siège social : 6 av. Salvador Allende - 88000 Epinal

cdechecs88@gmail.com - www.cdje88.fr

Article 3 : Lieu

Salle Verdun (Face à l'église)

6 Rue des Fusillés

88150 Thaon les Vosges

Article 4 : Inscription

Les inscriptions seront transmises à l'arbitre principal par chacun des clubs au plus tard le 12 mai 2025 avec des possibilités de correction par ajout ou suppression jusqu'au 15 mai 2025.

Le « bye » ne sera pas autorisé.

Article 5 : Droits d'inscription

Aucun droit d'inscription ne sera demandé.

Article 6 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE dans leur dernière version.

Les appariements se feront au « système Suisse » à l'aide de la dernière version du logiciel PAPI.

Tous les joueurs inscrits dans les délais et titulaires d'une « licence A » valide pour la saison en cours seront pris en compte dans l'appariement dès la 1ère ronde du tournoi. En cas d'erreur dans la prise en compte du résultat d'une partie, la correction devra être demandée avant l'affichage de l'appariement de la ronde suivante.

Article 7 : Cadence et notation

Toutes les rondes se joueront à la cadence de 50 minutes par joueur et de 10 secondes par coup joué. Il s'agit donc d'un tournoi en cadence lente, d'où l'obligation d'être titulaire d'une licence A.

S'agissant d'un tournoi en cadence lente, tous les joueurs devront noter les coups joués. Si, et seulement si, le temps restant pour le joueur est strictement inférieur à 5 minutes, cette obligation est levée pour le joueur concerné et pour cette ronde, même si par la suite, du fait des incréments de temps, le temps restant repasse au-dessus de 5 minutes.



Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges

Association loi 1901 – RNA : W881003319 - affilié à la FFE - SIRET : 48809414500023

Siège social : 6 av. Salvador Allende - 88000 Epinal

cdechecs88@gmail.com - www.cdje88.fr

Article 8 : Départage

Départage des exæquos :

- BUCHHOLZ tronqué puis
- BUCHHOLZ et ensuite
- PERFORMANCE.

Article 9 : Classement et récompenses

Il n'y aura pas de prix en espèces mais uniquement des coupes et médailles.

Les récompenses ne peuvent pas être cumulées.

Classement individuel

Classement général : 1er, 2ème et 3ème

Féminine : 1ère

Vétéran : 1er

Sénior Plus : 1er

Prix Elo : selon la répartition des inscrits.

Prix U12 et moins : une coupe pour le 1er, médaille pour tous les autres participants (U12 et moins)

La liste des prix sera affichée avant le début de la 4ème ronde.

Nota : pas de récompense spécifique pour les Jeunes U14 et plus. Ils ne concourent que pour le classement général, les prix Elo ou la première féminine.

Classement club

Le classement des clubs se fera sur la somme des points des 4 premiers joueurs de chaque club. En cas d'égalité, le départage se fera sur la moyenne Elo la plus basse des joueurs concernés.

Une coupe sera remise au club vainqueur de ce classement.



Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges

Association loi 1901 – RNA : W881003319 - affilié à la FFE - SIRET : 48809414500023

Siège social : 6 av. Salvador Allende - 88000 Epinal

cdechecs88@gmail.com - www.cdje88.fr

Article 10 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard par rapport au lancement de la ronde est considéré comme forfait pour cette ronde.

Un joueur absent sans en avoir informé préalablement l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements ne soient publiés.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE suivant la procédure en vigueur.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 81 95 78 27 , en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le gagnant de la partie (ou le conducteur des Blancs en cas d'égalité) devra remettre l'original des feuilles de notation à l'arbitre.

Article 12 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'analyse des parties jouées et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones et autres objets électroniques doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son ou une vibration entraîne la perte de la partie.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions de la FFE.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant au règlement intérieur pourra recevoir un avertissement. Le deuxième avertissement entraînera l'exclusion du tournoi.



Comité Départemental des Clubs d'Echecs des Vosges

Association loi 1901 – RNA : W881003319 - affilié à la FFE - SIRET : 48809414500023

Siège social : 6 av. Salvador Allende - 88000 Epinal

cdechecs88@gmail.com - www.cdje88.fr

Article 13 : Arbitre

L'arbitre principal sera Julien Skotarek S51366.

Article 14 : Droit à l'image

Des photos sont susceptibles d'être prises pendant le déroulement du tournoi ou pendant la cérémonie de remise des récompenses. Ces photos pourront faire l'objet d'une publication par les clubs vosgiens ou par les journaux invités. Un éventuel refus de publication d'une photo individuelle devra être signalé à l'organisateur avant la clôture des inscriptions du tournoi.

Article 15 : Règlement intérieur

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre principal

S51366 Julien Skotarek

L'organisateur

Comité Départemental des clubs d'échecs des Vosges
représenté par Christian Simon - Echiquier Spinalien